



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 OCTOBRE 2023**

Personnes présentes :

DIEUAIDE Angélique,  
SCHAETZEL Jean,  
SCHRAMM Jean-Pierre  
MARCHAL Timothée,  
MICHEL Amélie,  
SIMLER Marie,  
BIHL Jean Hubert  
STIBLING Jeannot,

Présent Monsieur Denis Stéphane

Madame Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour à savoir :

- 1). Présentation et validation de deux devis concernant des travaux d'assainissement rue du Taennchel et chemin du Rochamps pour pouvoir solliciter une aide financière auprès du SIEB. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour
- 2). Présentation et validation d'un devis concernant une Etude Diagnostic et Schéma Directeur du système d'Alimentation en Eau Potable. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour
- 3). Présentation et validation du devis pour les travaux de remise aux normes au grand réservoir suite au contrôle du SDIS. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Marie SIMLER est nommée secrétaire de séance assistée par la secrétaire de Mairie, Sylvie STRAUB.

Madame la Maire, déplore que lors du dernier conseil municipal les propos tenus ne reflétaient pas ce que l'on peut attendre d'élus respectueux de leur engagement envers la municipalité.

Elle rappelle que pour être constructif, le conseil doit être collaboratif et factuel. Elle précise que les citoyens de Thannenkirch attendent autre chose que des querelles verbales et qu'elle n'hésitera pas les fois prochaines à suspendre la séance afin de respecter le règlement intérieur voté lors du conseil municipal du 4 juin 2020 :

*« Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.*

*Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 21 »*

## 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

Jean SCHAETZEL demande que le terme « malhonnête » soit remplacé par « magouilleur ».  
Hubert BIHL concède s'être abstenu lors du vote de la proposition faite à Monsieur Dumoulin Jean-Luc dans le cadre du dossier clinique cependant il a soutenu le projet de vente de la clinique lors des autres votes.

Timothée MARCHAL précise que le travail des brigades vertes n'était pas remis en cause mais que certaines affirmations n'étaient pas toujours conformes au PLU.

Le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2023 est approuvé avec 6 voix pour et deux abstentions (Jeannot STIBLING et Hubert BIHL)

## 3) BAUX DE CHASSE : MISE EN LOCATION DE LA CHASSE SUR LA PERIODE 2024-2033

Après avoir été mis au courant des instructions règlementaires sur l'adjonction des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet en date du 26 juin 2023, le maire lit le compte rendu de la réunion de la commission communale consultative de la chasse qui a eu lieu le 27 septembre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Jean-Pierre SCHRAMM n'ayant pas pris part au vote

Prend acte de la décision des propriétaires publiée le 5 septembre 2023 concernant le résultat de la consultation des propriétaires en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de chasse : les 2/3 des surfaces chassables soit 368.36 ha ainsi que les 2/3 des propriétaires soit 287 sont atteints.

En conséquence, Madame La Maire atteste que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Approuve à l'unanimité la consistance du lot de chasse et décide de fixer à 422.591 ha la contenance des terrains à soumettre à la location. (Des ajustements ont été apportés notamment l'ajout de la parcelle 437 section 9 et parcelle 133 section 3)

Décide, le locataire en place Monsieur SCHRAMM Frédéric ayant fait valoir son droit de priorité en date du 23 mai 2023, de mettre le lot en location par convention de gré à gré au prix de 18500€. Voté à l'unanimité

Autorise Madame Le Maire à signer la convention de gré à gré Voté à l'unanimité

Décide de reconduire son adhésion au groupement d'intérêt cynégétique dans lequel est situé son territoire de chasse (CIG1) Voté à l'unanimité

Décide de demander le plan de chasse au locataire chaque année. Voté à l'unanimité

Décide d'adopter le cahier des charges établi par la préfecture en date du 26 juin 2023 avec 6 voix pour et une abstention (Timothée MARCHAL)

## 4) ECHANGE DE PARCELLES FORESTIERES

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide l'échange de la parcelle communale 143 section 1 contre la parcelle 5 section 12 appartenant à Madame SCHAEFFER Marie-Claude.  
Les frais de notaire seront partagés à égalité.

Voté à l'unanimité

## 5) CONFORMITE HOTEL LE CLOS DES SOURCES

La commission de sécurité incendie a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement le 24 février 2023. Une mise en demeure avant fermeture administrative a été établie en date du 21 septembre 2023 après plusieurs demandes de mise en conformité. La commune a reçu en copie le rapport de l'expert en date du 2 octobre 2023. Ce rapport devrait permettre à l'établissement de commencer les travaux attendus.

Une inspection sera demandée par Madame La Maire auprès du SDIS dans un délai de 3 semaines.

## 6) DIVERS

### POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

1). Présentation et validation de deux devis concernant des travaux d'assainissement rue du Taennchel et chemin du Rochamps pour pouvoir solliciter une aide financière auprès du SIEB. Le conseil municipal décide d'adresser les deux devis au SIEB avec une demande de subvention.

2). Présentation d'un devis concernant une Etude Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable par le bureau ingénieur conseil IRH. Le cabinet SETUI pourrait également faire un devis à titre de comparaison. Le conseil municipal après en avoir délibéré est favorable à une étude permettant d'établir ce diagnostic avec 6 voix pour et deux abstentions (Jean-Pierre SCHRAMM et Timothée MARCHAL)

La commission eau devrait être réunie afin d'analyser les devis reçus et ajuster l'offre en fonction de ce qui a déjà été recensé.

3). Présentation du devis pour les travaux de remise aux normes au grand réservoir suite au contrôle du SDIS : confection et pose d'un tube inox de pompage DN100 Lg12ML avec perçage mur et moussage, avec support et raccord pompier en extérieur et dépose de l'ancienne conduite. Le conseil municipal après avoir délibéré décide

D'organiser une réunion de chantier avec le chef de corps Geoffrey KUTT, l'adjudant-chef Jacky BALDINGER, Jean-Pierre SCHRAMM, Jean SCHAETZEL, Michel NEUMEYER, agent technique, et le SDIS.

De demander un nouveau devis tenant compte des recommandations émises lors de la réunion de chantier

De réunir la commission consultative des pompiers afin d'étudier les aspects techniques de ce raccordement

De demander une subvention globale pour les deux réservoirs.

AFP : Amélie MICHEL présente l'avancée du projet :

L'agriculteur sélectionné est prêt à monter en automne. Un dialogue est nécessaire pour mettre en place les règles de fonctionnement pour une meilleure cohabitation entre les chasseurs et l'agriculteur.

Une réunion à l'initiative de la commune a été programmée (cette réunion n'a malheureusement pas pu avoir lieu faute de disponibilité)

Lecture du courrier adressé à Madame La Maire par Monsieur Lienard, président de l'AFP.

### DEMISSIONS :

Madame la Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Guillaume STOQUERT du poste de conseiller municipal avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Madame la Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Serge Masson, conseiller numérique qui prendra effet le 20 octobre 2023.

NATURA 2000 : il est prévu de régulariser la convention avec Natura 2000.

**SITE VERT :**

La communauté de communes avait proposé de subventionner l'aménagement du site en fonction des végétaux stockés. Une demande lui sera adressée dans ce sens.

**COMMISSION FORET :**

Lecture du compte rendu par Jean Pierre Schramm

La route départementale entre Bergheim et Thannenkirch sera fermée dans les deux sens du 23 au 27 octobre 2023 inclus.

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

La service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes de Ribeauvillé a de nombreux projets qu'il faudra prioriser en fonction des finances.

La communauté de communes prévoit de rencontrer le prestataire de la restauration collective au sujet du délai de 10 jours à l'avance pour commander ou décommander la présence des enfants.

LE CLUB DU FOOT demande qu'un budget soit alloué à l'achat de chaises pour le foyer.

Il demande également qu'un devis soit établi par l'Electricité du vignoble chiffrant le raccordement électrique des luminaires extérieurs du terrain de foot.

**Questionnements :**

Est-ce que l'ONF stocke du bois sur des parcelles privées ? Si tel est le cas, les propriétaires en sont-ils avisés ?

Existe-t-il une possibilité de naturaliser la cour d'école ?

Les gravas stockés chemin de la Schwyz seront ils enlevés prochainement ?

Séance levée le 22h53

Cordiales salutations  
Le Maire,  
Angélique DIEUAIDE

